

Intitulé : Recyclage Travaux Sous Tension BT et TBT modules Contrôle Commande annexes d'ouvrages (CCA) et Batteries

Code formation : **S020**

Durée formation : **21 Heures**

1 - Objectif de la formation :

Le recyclage est un élément clé de la boucle d'amélioration continue qui complète une pratique régulière de l'opérateur. Il permet une remise à niveau des connaissances et du geste métier des opérateurs au regard des dérives constatées par les employeurs lors des visites de chantiers.

Préparer et de réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type Contrôle-Commande et Annexes d'ouvrages (CCA) ainsi que sur des batteries et leurs liaisons.

Ce recyclage est préconisé tous les 3 ans.

2 - Contenu de la formation :

Mise en situation du stagiaire afin de détecter les écarts lors de la réalisation d'un exercice sur ouvrage CCA ou Batteries.

- A partir des écarts constatés, apporter les mesures correctives en s'appuyant sur les documents réglementaires ;
- Mesurer l'efficacité des actions correctives lors de la réalisation des exercices suivants.
- Une présentation de l'accidentologie TST BT du type d'ouvrage concerné sera réalisée.

3 - Profil stagiaire :

Public concerné :

- Cette formation s'adresse uniquement à personnes habilitées B2T CCA et batterie d'accumulateurs ;
- Toute personne habilitée aux travaux sous tension en basse tension sur les ouvrages Contrôle Commandes et Annexes d'ouvrages (CCA) et Batteries d'accumulateurs (BAT) en cours de validité ;
- La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès à ce recyclage ;
- Le stagiaire doit avoir suivi le ou les modules de formations initiales CCA et Batteries ; La présentation des attestations de formations initiales et d'un carnet de suivi de l'activité permet de s'assurer du respect de cette exigence ;
- Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation ;
- Ce recyclage est également ouvert aux encadrants dans la limite de 2 par session.

4 - Compétences :

Dans le cadre de la Recommandation du Comité des TST, le recyclage a pour but de contribuer au maintien des compétences et du professionnalisme des opérateurs dans le domaine des TST BT.

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 21274 92
auprès du préfet de la région Ile de France**



Une appréciation de maintien du professionnalisme sans réserve ouvre la possibilité pour l'employeur de maintenir une habilitation d'indice " T " et/ou "N" sur les ouvrages « Contrôle-Commande Annexes d'ouvrages » (CCA) et « Batteries »

5 - Modalité d'évaluation :

- Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.
- A l'issue du recyclage, le centre de formation délivre à l'employeur une appréciation sur le maintien du professionnalisme sur d'ouvrages CCA et Batteries avec réserve ou sans réserve.

6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.